



Déclaration liminaire du CHSCT du 20 juin 2022 :

Monsieur le président du CHSCT,

La crise sanitaire que nous venons de traverser ainsi que le plan de restructuration massif dit NRP qui a impacté l'ensemble des agents de notre ministère ont démontré une nouvelle fois toute l'utilité du CHSCT. Le CHSCT de l'Aisne s'est saisi des mesures à prendre dès le début de l'épidémie de COVID et les premiers cas signalés suite à la formation du 12 mars 2020 et aux premiers cas signalés à Marle. Il a permis à notre collectif de travail d'être réactif avec la mise en place de vitres en PVC et des gestes barrière dans nos services.

Suite au NRP, le CHSCT de l'Aisne s'est saisi des problématiques relatives à l'installation des nouveaux services en planifiant des visites systématiques des services restructurés au 1^{er} janvier 2021.

Toutes ces actions ont été rendues possibles grâce à l'indépendance et au règlement actuel du CHSCT. La CGT Finances Publiques porte la revendication d'un maintien du CHSCT de plein exercice et du maintien d'un budget propre.

A l'occasion de ces visites de services, nous avons pu apporter un certain nombre de réponses concrètes aux agents, notamment sur les questions matérielles. Ces visites ont également mis en évidence les difficultés chroniques dans les SGC. Difficultés directement liées au NRP : surcharge de travail, sous effectif chronique, risques psycho-sociaux, management et pilotage défaillants.

Partout dans le département les conséquences du NRP restent omniprésentes. En effet, plus de 200 agents ont été impactés, ils ont dû soit changer de site, soit changer de métier. La rapidité de ces changements n'a pas permis de transférer les agents dans des locaux adaptés. Des travaux très importants sont en cours un peu partout sur le département et donnent le sentiment aux agents que la direction a agi dans la précipitation en ne tenant aucun compte des alertes incessantes des organisations syndicales. De fait, les conditions de travail de nombreux collègues ont été considérablement et durablement dégradées.

Pour la DGFIP les agents sont la seule variable d'ajustement. Cette politique qui néglige l'aspect humain est inacceptable. De plus, le recours massif à l'emploi contractuel de tout niveau enfonce le clou. Le fonctionnaire statutaire est devenu la cible l'ennemi à abattre. Dans cette ambiance à la France Télécom l'anxiété des

agents est plus que compréhensible et leur crainte dans l'avenir s'en trouve hélas renforcée. Le tenant du pouvoir ont vanté leur nouveau, un monde qu'ils rêvent sans nous.

A propos de l'ordre du jour de ce comité, la CGT se félicite de voir certaines de ses revendications satisfaites, à savoir la mise en place de chaises d'évacuation incendie à Saint-Quentin, et la formation adaptée pour leur utilisation, la poursuite de la convention avec une psychologue du travail ainsi que l'installation d'une VMC de la paierie départementale.

La CGT tient à rappeler la nécessité de pérenniser le budget spécifique dont dispose le CHSCT. Si demain le CSAL n'est pas doté d'un tel outil, alors la prévention des risques et les conditions d'hygiène et sécurité au travail se trouveraient gravement dégradées.

Enfin, comment ne pas évoquer la dernière « lubie » de la Direction Générale, à savoir le « remue-méninges ». LA CGT Finances Publiques tient à informer tout un chacun qu'elle n'est pas dupe. Cette nouvelle pseudo-concertation visant à la fois à écarter les syndicats du dialogue social en faisant dire aux agents ce que la DG a envie d'entendre ne passera pas. Nous jugeons cette méthode déloyale en essayant de faire croire à nos collègues que cet exercice a pour but d'améliorer leurs conditions de travail.

La méthode interroge sur plusieurs points, notamment sur la sélection qui sera faite par la Direction des revendications des agents, de leur mise en forme et du contrôle par les agents et les organisations syndicales des remontées qui seront faites à Bercy.

Pour mémoire, en amont de la mise en place du NRP, les organisations syndicales avaient organisé une votation dans notre département qui rejetait à 96 % la proposition de réorganisation des services. La Direction n'a à aucun moment tenu compte de l'expression des agents et des organisations syndicales en passant sa réforme en force. C'est pourquoi la CGT finances publiques est plus que perplexe à propos de cette initiative.

La CGT Finances Publiques invite les agents à boycotter ces réunions et porte les revendications suivantes :

- Une revalorisation conséquente de notre rémunération.
- L'opposition à toute rémunération au mérite qui aurait pour effet de diviser davantage les agents et d'augmenter l'individualisation sans précédent de notre rémunération.

Nous nous opposons en effet à toute refonte des modalités de rémunération à enveloppe constante qui induirait de fait de distribuer quelques miettes à certaines et certains et à soustraire du pouvoir d'achat au plus grand nombre.

- L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique.

-Le maintien et le renforcement de l'ensemble de nos missions, qui sont indispensables au bon fonctionnement de l'État et garantes de la cohésion sociale, notamment les services de gestion des impôts des particuliers et des professionnels, les services de la gestion publique, les services des missions cadastrales et foncières, le contrôle fiscal, les services informatiques, les services transverses et l'accueil de proximité.

- La fin des services nationalisés et le retour des compétences dans les départements (notamment les SAPF et CSRH).

- Le retour de l'encaissement de l'impôt au sein de nos structures.

- le retour d'implantations DGFIP pérennes au plus près des usagers et des domiciles des agents.

- La fin de l'industrialisation des tâches, la possibilité de rendre un travail de qualité.

- La fin du recrutement par la voie contractuelle, dans le but de maintenir un service public de qualité avec des agentes et agents sous statut, formés et protégés et la fin de la précarisation des emplois induite par une contractualisation de masse.

- Le comblement des vacances d'emplois par des emplois statutaires

- Augmenter le volume des promotions internes et la possibilité d'évolution dans les carrières.

- Le maintien d'une action sociale locale, au plus près des agents, ainsi que l'arrêt de la vente des résidences EPAF.

La CGT Finances Publiques de l'Aisne